

LES ENTREPRISES  
DE L'EAULa lettre  
de la Fédération  
Professionnelle  
des Entreprises  
de l'Eau

# É

dito

La crise financière dure et, avec elle, la crise économique frappe de plus en plus sévèrement nos concitoyens. Ces difficultés passagères ou durables menacent, pour un certain nombre de Français, l'existence même d'un **droit humain fondamental : l'accès à l'eau.**

Les entreprises de l'eau sont très vigilantes sur cette menace. Nous sommes et voulons rester l'un des acteurs majeurs de la solidarité nationale autour des questions de précarité et d'accès aux services essentiels.

Partout où nous sommes, avec nos partenaires collectivités, nous mettons tout en œuvre pour **mettre nos clients à l'abri de l'exclusion du service de l'eau.**

Notre expertise consiste à trouver des solutions d'urgence ou de prévention, pour mettre en place des facilités de paiement, des dégrèvements ou **des aides en lien étroit avec les services sociaux.**

Les Fonds de Solidarité Logement, auxquels nous contribuons, ne sont que l'un des nombreux exemples des dispositifs existants pour garantir un accès au service de l'eau équitable et pérenne, quelles que soient les conditions économiques et sociales des populations desservies.

Le monde change... Nous aussi. Malgré les polémiques et les déclarations démagogiques, nos actes parlent pour nous. Nul ici n'est plus mobilisé que les adhérents de la FP2E et leurs 33 000 salariés pour, **chaque jour, assurer un service irréprochable en termes de quantité et de qualité.**

Dans un débat ouvert et objectif sur les questions essentielles de santé, d'environnement, de technologies et d'économie, nous serons aux côtés de nos partenaires pour **apporter ce que nous avons de plus précieux : nos Hommes et nos savoir-faire.**

**Robert Djellal**  
Vice-président de la FP2E



**Le Directeur général de l'AMF à l'Assemblée générale de la FP2E**

## LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### UN DÉFI COLLECTIVEMENT PARTAGÉ PAR LES AUTORITÉS PUBLIQUES ET LES ENTREPRISES DE L'EAU

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau a eu le plaisir d'accueillir le 4 juillet dernier, dans le cadre de son Assemblée générale annuelle, le Directeur général de l'Association des Maires de France, Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot. Celui-ci a exposé la vision des collectivités locales face aux enjeux des services publics d'eau et d'assainissement et leurs attentes pour financer les investissements publics locaux.

Les autorités publiques nationales et locales, comme les entreprises de l'eau, sont collectivement confrontées au défi de la performance des services publics locaux d'eau et d'assainissement. Comment fournir un service de qualité à un prix raisonnable pour l'usager consommateur, tout en maîtrisant la tension sur les ressources et en recouvrant les coûts indispensables au fonctionnement ?

Pour ce faire, l'AMF appelle à la création d'une **Agence de financement dédiée aux collectivités locales**, au retour de l'ingénierie publique locale et à la mutualisation des structures communales et intercommunales.

**SUITE P.2**

## Chiffre-clé

# 520

C'est le nombre de points d'accueil Clientèle des entreprises de l'eau sur le territoire national, auquel s'ajoutent 30 centres d'appels tous localisés en France

Retrouvez l'actualité de la FP2E sur [www.fp2e.org](http://www.fp2e.org) et sur [www.lesentreprisesdeleau.com](http://www.lesentreprisesdeleau.com)



## L'ACCÈS À L'EAU : VERS UNE SOLIDARITÉ ÉQUITABLE POUR TOUS

### ( Proposer des orientations communes et efficaces

Dès 2004, les entreprises de l'eau ont pris l'initiative de s'engager dans une politique de « Solidarité Eau ».

Un certain nombre d'engagements ont été pris, aux côtés des départements et des associations d'élus, pour venir en aide aux personnes en situation de difficulté. Abandon de créances via le FSL, « chèques eau », financement d'actions de prévention en faveur des usagers pour les sensibiliser à la maîtrise de leurs consommations, mensualisation et échelonnements des paiements...

Face à l'importance vitale du droit à l'eau pour tous, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau souhaite apporter davantage encore sa contribution sur les questions d'aide sociale et d'accès à l'eau pour les plus démunis, aux côtés des différentes parties prenantes.

### ( Améliorer l'accès à l'eau potable pour les personnes en précarité

La loi sur l'eau de 2006 a précisé, en son article 1<sup>er</sup>, que « *chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous* ».

Les difficultés économiques croissantes des Français sont une réalité qu'appréhendent quotidiennement les responsables des 35 000 services d'eau et d'assainissement. Ils y répondent avec les outils existants et les dispositifs d'aides en lien avec les services sociaux des collectivités et des conseils généraux.

Ces procédures sont aujourd'hui efficaces, notamment dans les trois quarts des départements qui mettent en œuvre le volet eau des Fonds de Solidarité Logement (FSL)\*. Elles restent, cependant, globalement insuffisantes pour aider une partie de la population et plus particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés sans être en incident de paiement, ainsi que les consommateurs qui paient le service d'eau indirectement dans leurs charges locatives.

Dès lors, un certain nombre de parties prenantes jugent important de compléter les actions existantes pour assurer un accès à l'eau plus équitable aux foyers qui en éprouvent le besoin.

Forte de l'expérience de ses membres, la FP2E souhaite, pour sa part, que des outils soient donnés aux collectivités pour leur permettre de mettre en œuvre un accès à l'eau pour tous, tout en tenant compte de la configuration locale du service public : nature de l'habitat, démographie, contexte économique, etc.

## PLUSIEURS PISTES SEMBLENT DEVOIR ÊTRE COLLECTIVEMENT EXPLORÉES

Certaines collectivités ont mis en place une tarification progressive dite « universelle », avec une première tranche de consommation à prix réduit.

Cette disposition présente l'avantage d'une mise en œuvre simple et applicable à tous, sur le territoire d'un service.

Ce type de structure tarifaire ne prend cependant pas en compte la composition des foyers, la nature du logement, le type d'habitat, collectif ou individuel. La grille tarifaire risque d'apparaître alors comme injuste, car elle peut défavoriser les familles nombreuses, au profit des résidences secondaires ou des locations saisonnières.

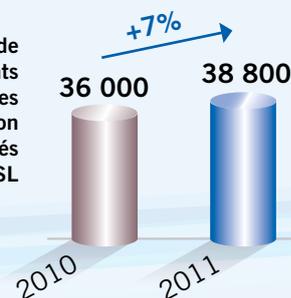
C'est pourquoi la FP2E souhaite qu'une réflexion soit menée sur la possibilité que soit expérimentée la transmission de données sociales vers les services publics de l'eau, pour permettre une application différenciée des tarifs en fonction de critères standards choisis par la collectivité. Pour rendre pleinement opérationnel le dispositif, il conviendra que les entreprises mandatées par les collectivités pour assurer la facturation des services, soient destinataires des listes des abonnés éligibles au tarif social. Une évolution législative serait alors nécessaire à la parfaite sécurité juridique de ce dispositif, qui devra être évalué dans le temps.

D'autres collectivités ont mis en place, avec leurs délégataires, une aide personnalisée via des « chèques eau » qui, sur le modèle des chèques emploi-service, sont distribués par les CCAS aux familles dans le besoin pour régler exclusivement leurs factures d'eau.

Cependant, l'accès social de l'eau concerne également ceux qui ne paient pas de facture d'eau car ils sont sans domicile fixe. Il ne saurait donc se limiter aux seuls aspects de tarifications et d'aides.

À cet égard, la FP2E soutient les dispositions élaborées au sein du Comité National de l'Eau en 2011 pour permettre, sur les territoires, un accès public à l'eau à des fins sanitaires et de boisson, notamment par la mise à disposition de bornes fontaines.

\*Nombre de dossiers de clients des entreprises de l'eau, en situation de difficulté, traités par le dispositif FSL



## L'APRÈS... FORUM MONDIAL DE L'EAU !

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E), présente au Forum Mondial de l'eau, avait appelé à ce que soit mise en avant la nécessité d'autorités organisatrices publiques fortes, pour piloter les enjeux cruciaux que sont l'accès à l'eau et l'amélioration de l'assainissement. Tandis que s'est tenue, en juin 2012, la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, « Rio+20 », les entreprises de l'eau ont à nouveau exprimé - par la voix de leur Fédération internationale et du Partenariat Français pour l'Eau - les messages défendus à Marseille : « accélérer la mise en œuvre des obligations en matière de droit de l'Homme pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en particulier pour les plus vulnérables ».



## UN SUCCÈS PARTIEL POUR LA CAUSE DE L'EAU

Malgré les insuffisances de la déclaration de Rio+20 sur le plan général, la reconnaissance des enjeux de l'eau et de l'assainissement constitue une avancée. Un chapitre spécifique est ainsi consacré à l'eau et à l'assainissement, au même titre que la sécurité alimentaire ou l'énergie, alors qu'initialement rien n'était prévu. L'eau est également mentionnée dans six autres chapitres thématiques.

### L'eau, facteur indispensable aux 3 dimensions du Développement Durable

Alors que l'eau n'était cantonnée, jusqu'à présent, qu'à la question environnementale dans l'agenda international, elle prend toute sa place dans les objectifs sociaux, environnementaux ou économiques.

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement, que la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau promeut, fait aujourd'hui l'objet d'une déclaration consensuelle.

### Une volonté affirmée de réduire la pollution et d'améliorer la gestion des eaux usées

Pour la première fois, la pollution des eaux par l'homme est reconnue par les instances onusiennes, qui devront déterminer quelle Agence en aura la charge. C'est un progrès majeur qui fait ainsi de Rio+20 une étape de référence pour le secteur de l'eau.

### Les Partenariats Public-Privé, des outils essentiels de développement

Enfin, la reconnaissance des partenariats public-privé, réunissant les acteurs de la communauté de l'eau française depuis le Forum de Mexico en 2006, s'en trouve également confortée.

### Le principe d'objectifs mondiaux de Développement Durable

Une grande partie des conclusions du « Forum Mondial de l'Eau » de Marseille a pu être intégrée dans le texte de Rio+20. Cependant, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regrette qu'un « **Objectif spécifique Eau** » n'ait pu être entériné formellement à la conférence de Rio. D'autre part, la prise d'engagements sur la coopération transfrontalière pour la gestion par bassins n'a pu aboutir, au nom d'une application trop restrictive du principe de « souveraineté nationale ».

### L'émergence de la société civile dans les débats : un point positif

Enfin, cette conférence aura permis à la société civile d'affirmer son rôle déterminant dans l'évolution de la gouvernance mondiale, en matière de développement durable.

**Au cœur de ces échanges, les entreprises de l'eau de toutes nationalités ont réaffirmé leurs engagements en faveur de l'accès à l'eau et de la préservation de l'environnement, ainsi que leur contribution active à une économie verte par les emplois qu'elles créent au plan national et international.**

#### « Aquae » La lettre de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)

48, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris  
Tél. : 01 53 70 13 58 - Fax : 01 53 70 13 41  
E-mail : fp2e@fp2e.org - Site Internet : www.fp2e.org  
Directeur de la publication : Tristan Mathieu

Comité de rédaction : G. Boulanger, V. Brosset-Heckel, E. du Couëdic, F. Gadhoun, R. Hernandez, A. Kyel, L. Lamodièrre-Quinchon, T. Mathieu, H. Parent, N. de Saint-Martin, I. Semo, B. Tisserand

Ont collaboré à ce numéro : Christophe Bonnin, Olivier Brousse, Louise Lamodièrre-Quinchon, Christophe Le Toulec, Philippe Masse, Jean-François Renard, Pierre Sacareau, Alain Tiret, Bruno Tisserand

Crédits photos : FP2E, Lyonnaise des Eaux, Saur, Veolia

N° ISSN en cours - Conception et réalisation : Érigone

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées équitablement.



LES ENTREPRISES  
DE L'EAU

La FP2E a pour membres les sociétés : Lyonnaise des Eaux, Nantaise des Eaux Services, Saur, Sefo, Sogedo et Veolia Eau.



## Le Directeur général de l'AMF s'est exprimé sur la nécessité de créer une Agence publique de financement des investissements locaux

*« L'investissement des collectivités locales est le moteur de l'investissement public... »*

Pour répondre aux difficultés de financement des collectivités locales, un projet de création d'une Agence publique de financement des investissements locaux est lancé. Soutenu par l'ensemble des associations d'élus locaux, ce modèle d'Agence de financement a fait ses preuves puisqu'il existe depuis longtemps déjà en Europe du Nord et, depuis plus de 100 ans, dans certains pays comme le Danemark.

L'investissement des collectivités locales est en effet le moteur de l'investissement public, dont il représente 71%. Il est majoritairement autofinancé, mais le besoin d'emprunt renouvelable chaque année est, en moyenne, de 18 milliards d'euros. Avec la crise financière, l'accès au crédit est plus difficile et, conjugué aux nouvelles contraintes réglementaires de Bâle III, le manque de financement est aujourd'hui de 8 à 10 milliards d'euros.

Pour y faire face, des mesures conjoncturelles ont été prises. Mais si ces dispositions répondent à l'urgence et à la demande de financement du secteur public local sur le court terme, elles sont, selon l'AMF, insuffisantes sur le long terme. Or, a insisté Rollon Mouchel-Blaisot : *« on a besoin de vrais partenaires financiers pour des investissements de long terme car il n'est pas vrai qu'on puisse amortir un service d'eau et d'assainissement sur 15 ans ».*

## « Pallier la disparition de l'ingénierie publique »

Les communes sont confrontées à une autre difficulté : la disparition de l'ingénierie publique locale, à la suite du retrait des services déconcentrés de l'Etat. L'AMF encourage **les Agences de l'eau**, par le biais de leur dixième programme, et **les Agences techniques départementales** à se saisir des questions d'eau et d'assainissement afin d'aider les élus locaux dans leurs missions.

Réalisé par l'AMF, un « **Guide sur la délégation du service public de distribution de l'eau** » sortira fin 2012. Rollon Mouchel-Blaisot a salué les échanges fructueux avec les partenaires sollicités, dont la FP2E, pour la réalisation de cet outil utile aux collectivités locales pour suppléer au retrait de l'ingénierie publique.

## « Des progrès accomplis par les entreprises de l'eau »

Le Directeur général a émis le souhait de poursuivre la collaboration en matière de transparence et d'information, entre l'AMF et la FP2E, pour faciliter **la compréhension des factures d'eau des usagers**. Il a souligné, par ailleurs, combien les pouvoirs de contrôle des collectivités ont été renforcés, depuis les années 1990, avec les lois Sapin, Mazeaud et celle relative à la démocratie de proximité. « Lorsque la gestion de l'eau est confiée à un délégataire, celui-ci est tenu de rendre compte à la collectivité du fonctionnement et des modalités d'exécution du service », a rappelé Rollon Mouchel-Blaisot. Il a insisté sur les progrès accomplis par les entreprises de l'eau, en la matière, en s'appuyant sur **la publication annuelle du rapport du délégataire**.

## « Un prix bas n'est pas forcément synonyme d'une bonne gestion...

*et, à l'inverse, un prix élevé n'est pas nécessairement le reflet d'une mauvaise gestion du service. Tout dépend du contexte local »,* a déclaré le Directeur général de l'AMF.

L'un des principaux enjeux consiste actuellement à maintenir un prix de l'eau raisonnable pour les usagers, malgré des coûts de traitement de plus en plus élevés et un accroissement des normes européennes qui entraînent de lourds investissements pour les collectivités locales.

En outre, le chantier qui doit s'ouvrir sur **l'inventaire et la rénovation des réseaux d'eau**, à partir de 2013, impliquera des investissements importants. Rollon Mouchel-Blaisot a donc appelé la FP2E à un travail d'information commun avec l'AMF, pour aider les élus locaux.

## « Une mobilisation des élus, face aux enjeux environnementaux et sociaux de l'eau »

Le Directeur général de l'AMF a rappelé la mobilisation des élus locaux, aux côtés des pouvoirs publics nationaux, **pour « l'égal accès à l'eau » et la protection des captages** afin de relever ensemble, élus et entreprises de l'eau, le défi du grand cycle de l'eau.

Au nom du Président de l'AMF, Rollon Mouchel-Blaisot a félicité les entreprises de l'eau qui, « dans ce secteur aujourd'hui très concurrentiel, apportent un savoir-faire et une expertise tout à fait remarquables ». Il a souligné que ce « **partenariat gagnant** » noué entre collectivités locales et entreprises de l'eau, avec le soutien de l'État, permet d'avoir en France des leaders mondiaux dans ce domaine. « Nous pouvons collectivement nous en réjouir » a conclu le Directeur général de l'AMF.

Il a également encouragé la poursuite d'un travail mutuel entre l'AMF et la FP2E, sur la collecte des indicateurs de **l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement** piloté par l'ONEMA.

Enfin, il a invité l'ensemble des « parties prenantes » à sortir du débat stérile, quant à la nature - publique ou privée - de la gestion de l'eau, qui « pollue » les questions de fond, l'essentiel étant d'assurer un service vital à tous nos concitoyens, de grande qualité, à un coût maîtrisé pour la collectivité et qui relève les défis de l'avenir.

